

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME DE LICENCE EN TRANSPORT-LOGISTIQUE DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE MAGANEMENT DES ORGANISATIONS (ISMO)

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Babacar Mbaye NDIAYE, Président
- Pr. Cheikh Tidiane NDIAYE, Membre
- Dr. Ousmane NDIOM, Membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

Babacar Mbaye Ndiaye

Juin 2026

Table des matières

1.	Présentation de l'EES du programme	3
2.	Avis sur le rapport d'autoévaluation	5
3.	Description de la visite sur le terrain	5
4.	Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	6
5.	Points forts du programme	14
6.	Points faibles du programme	15
7.	Appréciations générales du programme	16
8.	Recommandations à l'établissement	16
9.	Recommandations à l'ANAQ-Sup	17
10.	Proposition de décision	17

Introduction

L'Institut Supérieur de Management des Organisations (ISMO) a présenté à l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité, un rapport d'autoévaluation du programme du Licence Transport-Logistique en vue d'obtenir une accréditation auprès de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup).

L'ANAQ-Sup a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes composée du Pr. Babacar Mbaye NDIAYE, de Pr. Cheikh Tidiane NDIAYE et du Dr. Ousmane NDIOM pour procéder à l'évaluation du programme de Licence Transport-Logistique.

Le Mercredi 03 juin 2026, l'équipe a effectué une visite à ISMO afin de vérifier si le programme satisfait aux différents standards de qualité de l'ANAQ-Sup. Ce présent rapport est ainsi établi par l'équipe d'évaluateurs externes conformément au format recommandé par l'ANAQ-Sup.

1. Présentation de l'EES du programme

- **Présentation de l'EES:**

L'Institut Supérieur de Management des Organisations (ISMO), autorisé à exercer par l'arrêté d'ouverture N° Reppen/Ensup-priv/AP/363-2018, est implanté dans la grande banlieue dakaroise. A travers son offre de formation, il contribue à renforcer l'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants et les professionnels résidant dans cette zone, souvent confrontés à d'importantes contraintes de mobilité pour rejoindre les établissements situés au centre-ville de Dakar ou le long de la Voie de Dégagement Nord (VDN), où se concentre la majorité des institutions d'enseignement supérieur privées du pays. Les programmes des différentes filières sont conçus sur la base des attentes des employeurs et des standards internationaux du système Licence-Master-Doctorat (LMD).

ISMO est dirigé par un Directeur général en la personne de Monsieur Nar GUEYE, Docteur en science politique de l'Université Jean Moulin de Lyon, ancien Maître de conférences de cette même université de 2006 à 2012. ISMO dispose d'un Conseil Scientifique et Pédagogique et d'un Conseil de Gestion.

Les filières de l'ISMO sont en parfaite articulation avec les objectifs des documents de planification stratégique nationale tels que le PSE, et surtout de l'Agenda national de transformation « Sénégal 2050 » qui a pour ambition de "faire du Sénégal, d'ici 25 ans, une nation souveraine, juste et prospère".

En somme, la création de l'ISMO, ses procédures, son système de management et sa gouvernance obéissent strictement aux lois et règlements en vigueur qui régissent le système d'enseignement supérieur au Sénégal :

- Le système LMD ;
- Les référentiels de l'ANAQ-Sup.

- Les orientations et exigences du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ;

C'est dans ce contexte et conformément à l'agrément provisoire n° Repsen/Ensup-priv/AP/363- 2018, à l'arrêté n°019560 portant habilitation de l'Institut supérieur de Management des Organisation (ISMO) à délivrer des Diplômes du système LMD, à l'autorisation d'extension de nouvelles filières n°001493 du 03 Octobre 2023 que l'ISMO est autorisé à organiser des formations en Licence et Master dans trois (3) domaines, quatre (4) mentions et neuf (9) spécialités.

- **Présentation du programme :**

Le programme de Licence en Transport-Logistique présenté à l'accréditation, prépare les apprenants à assurer les différentes opérations liées à la logistique et au transport. Pour accéder au programme de Licence Sciences économiques et de gestion : option Transport-Logistique, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire du Baccalauréat toutes séries ou tout autre diplôme admis en dispense ou en équivalence ;
- Déposer un dossier académique composé de la copie légalisée du Bac, de la copie légalisée de la CNI, de quatre photos d'identité et des relevés de notes des classes précédentes pour les candidats à la 2ème ou à la 3ème année de Licence.
- Passer un entretien avec un comité de sélection en cas de nécessité.

La Licence fournit des compétences en Logistique et en Transport. Les connaissances acquises durant cette formation permettront d'avoir une parfaite maîtrise des connaissances, des attitudes et des aptitudes nécessaires pour fournir les prestations requises dans le secteur de la Logistique et du transport.

L'objectif principal de ce programme est de former des diplômés intervenant dans les deux secteurs de la logistique et des transports chez les industriels, les acteurs du transport et de la logistique, les sociétés de transport de personne, les organisateurs d'événements, les organisations humanitaires. Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour concevoir, gérer et améliorer des chaînes d'approvisionnements complexes, en intégrant des pratiques durables et innovantes.

Cet objectif est décliné en trois objectifs spécifiques :

- préparer les étudiants à gérer des projets logistiques à grande échelle, en prenant en compte la coordination de plusieurs parties prenantes (fournisseurs, partenaires, clients etc.) et l'intégration de divers modes de transport ;
- former des spécialités capables de comprendre et d'appliquer les normes et réglementations et influencer les pratiques publiques pour soutenir le secteur ;
- former des leaders capables de gérer des équipes, de collaborer efficacement avec des partenaires externes et de développer des relations professionnelles dans ce secteur.

Les diplômés peuvent accéder aux postes suivants : agent logisticien, magasinier ou agent de distribution, responsable d'entrepôt, agent de routage.

La formation se déroule en 6 semestres : deux semestres en première année de Licence (Semestre 1 et Semestre 2), deux semestres en deuxième année de Licence (Semestre 3 et Semestre 4) et deux semestres en troisième année de Licence (Semestre 5 et Semestre 6). Elle se fonde sur des unités d'enseignement regroupant plusieurs éléments constitutifs. Ces derniers sont organisés autour des domaines de compétences transversales en matière de Transport et de la Logistique permettant aux diplômés d'être immédiatement opérationnels.

Les deux premiers semestres sont consacrés aux enseignements de base en fondamentaux en gestion, techniques quantitatives de gestion, techniques d'expression et de recherche d'emploi, bureautique et langue, droit et management.

Les deux semestres suivants, 3 et 4, sont consacrés aux enseignements en dimension comptable et économique, stratégies et outils d'aide à la prise de décision, environnement juridique de l'entreprise, et à la dimension internationale de l'entreprise.

Le semestre 5 est réservé aux cours spécialisés dans ce domaine, notamment en stratégies et Outils d'aide à la prise de décision, management et entrepreneuriat, au regard du milieu professionnel. Le dernier semestre est consacré à la chaîne transport et logistique, management et production, langue et outils de gestion et au mémoire et tutorat.

2. Avis sur le rapport d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation est un document de 90 pages dont 58 pages de description suivies de 32 pages d'annexes. Il a été élaboré suivant le canevas proposé par l'ANAQ-Sup. D'autres annexes comme la Maquette, les PV de délibérations, etc. sont également fournis dans le kit, lesquelles constituent certains éléments de preuve. L'analyse des standards est bien faite et les conclusions sont conformes au texte écrit pour chaque standard. Le document est globalement bien rédigé.

3. Description de la visite sur le terrain

La visite de terrain a été effectuée à ISM le mercredi 03 juin 2026 conformément à l'agenda de visite fourni préalablement par l'ANAQ-Sup. Elle a démarré à 09H05. Après avoir expliqué le contexte et l'objet de la mission, la feuille de route pour la visite de terrain a été adoptée d'un commun accord avec l'établissement. Ensuite, une présentation sommaire de l'établissement, de ses missions de formation et son mode de gouvernance a été effectuée par M. Joseph Diatta SENE, Directeur académique. Subséquemment, M. SENE a présenté le programme de la Licence Transport-Logistique, ainsi que la maquette de cette formation. A la fin des présentations, nous avons mené des discussions et avons effectué des demandes de documents complémentaires (les éléments de preuve).

A l'issue de ces échanges qui ont duré pendant plus de deux heures et demie, l'équipe d'experts évaluateurs a eu des entretiens et discussions avec des enseignants du programme, des PATS impliqués dans la gestion du programme et des étudiants du programme évalué.

Dans la foulée, une visite des locaux a été organisée par Mme Aissatou SOW, Chef du Service Qualité.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01 : *Le programme d'études est régulièrement dispensé.*

Depuis sa création en 2018, l'ISMO propose de façon durable et continue le programme de Licence Sciences économiques et de gestion : option Transport-logistique, dans le respect des exigences de l'enseignement supérieur. Ce programme figure sur tous les supports de communication officiels de l'établissement (brochures, flyers, site internet, réseaux sociaux, etc.).

Depuis sa mise en place, quatre promotions de diplômés se sont succédé avec des taux de réussite satisfaisants : 2019, 2021, 2023 et 2024. Deux années académiques n'ont pas enregistré de diplômés (2019-2020 et 2021-2022) en raison de l'impact négatif de la COVID-19 sur les effectifs inscrits, une situation qui a touché l'ISMO comme bon nombre d'établissements d'enseignement supérieur au Sénégal.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 1.02 : *Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.*

Le programme de Licence Sciences économiques et de gestion : option Transport-logistique de l'ISMO possède des objectifs explicitement formulés, qui déterminent les connaissances, savoir-faire et aptitudes requis dans ce domaine. Ces objectifs sont communiqués aux différentes parties prenantes à travers les canaux de communication de l'institut et sont en adéquation avec la mission de l'ISMO telle que définie dans son plan stratégique.

En effet, ce plan stratégique définit clairement la mission de l'institut, qui est de « dispenser un enseignement supérieur et professionnel de qualité, répondant aux besoins de la société en général et des entreprises en particulier ». Cette mission se décline en quatre orientations stratégiques :

- Renforcement progressif du dispositif institutionnel et organisationnel ;
- Accroissement continu de l'offre de formation ;

- Amélioration continue de la qualité des enseignements ;
- Développement des relations de partenariat entre l'institut et le monde socio-professionnel.

Les objectifs du programme s'inscrivent pleinement dans ces orientations, confirmant ainsi leur cohérence avec la mission et la vision stratégique de l'établissement.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 1.03 : *Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.*

Le programme de Licence Sciences économiques et de gestion : option Transport-logistique de l'ISMO maintient des liens étroits avec le milieu professionnel à travers :

- l'animation d'une bonne partie des cours par des professionnels ;
- l'accueil d'étudiants de l'ISMO en stage dans des structures publiques et privées ;
- les partenariats signés entre l'ISMO et le monde professionnel.

Depuis sa création, l'ISMO s'est ouvert au monde professionnel en faisant intervenir un nombre important de praticiens dans ses enseignements, favorisant ainsi le partage d'expérience avec les étudiants. Les professionnels sont également représentés dans les organes de gestion et de délibération de l'institut.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiquées à toutes les personnes concernées.*

L'ISMO a structuré son fonctionnement en mettant en place des instances qui garantissent une gestion efficace de l'établissement et concourent à l'atteinte de ses objectifs. À cet effet, il dispose d'un Conseil scientifique et pédagogique, d'un Conseil de gestion, d'un Comité de sélection des enseignants et d'un Conseil de discipline, qui participent activement à l'amélioration continue du système de management de l'institut et de ses programmes d'étude.

Les responsabilités, compétences et processus décisionnels sont clairement établis et communiqués à l'ensemble des personnes concernées par le programme, à travers les documents administratifs prévus à cet effet.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.02 *Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.*

Le personnel d'enseignement et de recherche (PER) de l'ISMO est impliqué dans l'ensemble des activités contribuant à l'amélioration continue du programme d'étude. Il joue un rôle central dans les instances décisionnelles de l'institut, notamment au sein du Conseil scientifique et pédagogique, où il est fortement représenté par des docteurs, ainsi que dans le Conseil de gestion.

Le PER participe activement aux processus décisionnels relatifs à la conception et à la mise en œuvre du programme. Il est également présent dans les réunions de délibération de fin de semestre, les jurys d'examens et les jurys de soutenance, conformément aux exigences du système LMD.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.03 *Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.*

L'ISMO dispose d'une Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) dont l'outil de travail principal est le Plan d'assurance qualité (PAQ). Ce dernier traduit l'engagement de la Direction générale vis-à-vis de ses partenaires, notamment les étudiants, le personnel d'enseignement et de recherche (PER) et le personnel administratif, technique et de soutien (PATS).

La CIAQ travaille en collaboration avec l'ensemble des services de l'établissement afin d'améliorer la qualité des prestations offertes dans ce programme de formation. Elle est placée sous la responsabilité d'une enseignante permanente nommée Chef du service qualité, chargée notamment de procéder à l'analyse régulière des évaluations des enseignements.

A la fin de chaque module, les enseignements dispensés sont évalués par les étudiants. Les résultats font l'objet d'une analyse approfondie, à l'issue de laquelle un rapport individuel est transmis à chaque enseignant concerné, constituant ainsi un retour d'information utile à l'amélioration continue de la qualité des prestations futures.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.04 *Le programme de formation fait l'objet de mesures d'adaptation périodique.*

L'Institut supérieur de Management des Organisations (ISMO) met tout en œuvre pour assurer une révision périodique de ses programmes, dans le but de garantir des résultats satisfaisants. Cette révision s'effectue avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes et prend en compte les résultats issus des différentes évaluations des programmes de formation, ainsi que les échanges avec les professionnels et les employeurs.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette pédagogique témoigne d'une structuration cohérente et d'une articulation satisfaisante entre les plans de cours, traduisant une mise en œuvre coordonnée du système LMD. Toutefois, elle appelle des consolidations significatives, notamment au regard du caractère de tronc commun que partagent les deux premières années de formation.

Les enseignements relatifs à l'ordonnancement, à l'introduction, aux systèmes d'information appliqués à la logistique, à la gestion de la relation fournisseurs, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la sûreté et à la sécurité des transports, ainsi qu'à la gestion des stocks, sont absents de la maquette actuelle. Or, ces modules constituent des fondamentaux incontournables que l'ensemble des étudiants de la filière doit maîtriser. Leur intégration s'impose donc comme une priorité dans toute démarche de révision curriculaire.

Par ailleurs, il a été constaté que le volume alloué au Travail Personnel de l'Étudiant (TPE) n'est pas conforme aux exigences réglementaires en vigueur. En effet, le décret n° 2012-1115 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence stipule que le TPE doit représenter entre 30 et 50 % du volume horaire total. Or, cette proportion n'est pas respectée dans la maquette examinée, ce qui constitue une non-conformité formelle au cadre normatif national.

Ces constats convergent vers une même conclusion : des ajustements internes s'avèrent indispensables, tant sur le plan du contenu disciplinaire que sur celui de l'organisation horaire, afin de mettre la maquette en pleine conformité avec les exigences académiques et réglementaires du système LMD.

Appréciation globale du standard : NON ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme d'études de l'établissement ne couvre que certains aspects principaux de la discipline vu l'absence de certains modules même s'il permet en outre l'acquisition de méthodes de travail scientifiques pour garantir l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies partiellement par rapport aux objectifs de formation.

Appréciation globale du standard : NON ATTEINT

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées. Les entretiens avec les parties prenantes internes ainsi que les éléments de preuves mis à disposition démontrent amplement que ces conditions sont respectées et mises en œuvre au sein de l'établissement.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 3.04. Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les entretiens avec les alumnis et étudiants en plus des documents présentés constituant des éléments de preuve, confirment que le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Des mesures sociales et pédagogiques pour faciliter la progression des étudiants sont prises par l'établissement et en plus les enseignants très motivés sont impliqués dans la réussite des apprenants.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Les enseignements sont dispensés par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement avec une très forte motivation pour accompagner l'établissement dans la réussite de sa mission.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie. Cela est confirmé par la maquette et l'implication des enseignants ainsi que les procès-verbaux de réunion qui l'attestent.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.

La mobilité du PER n'est pas effective même si des partenariats sont mis en œuvre.

Appréciation globale du standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées

Les procédures et modalités d'admission au programme de Licence en Sciences économiques et de gestion, option Transport-Logistique, sont clairement définies et encadrées par l'administration de l'ISMO. Dans un souci de transparence et d'égalité d'accès à l'information, les conditions d'admission, d'inscription et de réinscription sont portées à la connaissance des candidats et des étudiants par différents canaux de communication, notamment par voie d'affichage et à travers le site web de l'institut. Par ailleurs, l'ensemble des dispositions relatives à l'admission, aux inscriptions et aux réinscriptions est formalisé dans le règlement intérieur de l'établissement, garantissant ainsi une information claire, accessible et conforme aux principes de bonne gouvernance académique. Cette démarche contribue à assurer la transparence des procédures ainsi que l'équité dans le traitement des candidatures.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 5.02 L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

L'ISMO attache une importance particulière au respect des principes d'équité, d'inclusion et d'égalité des chances. À cet effet, l'institut garantit à tous les candidats, sans distinction de genre, un accès équitable aux formations ainsi qu'un traitement identique dans les procédures d'admission, l'organisation des enseignements et le déroulement des activités pédagogiques. Aucune forme de discrimination fondée sur le sexe n'est observée dans la gestion du programme de Sciences économiques et de gestion, option Transport-Logistique.

La Direction générale veille à la promotion effective de l'égalité des chances entre les étudiants tout au long de leur parcours académique. Les données relatives aux effectifs montrent d'ailleurs une répartition globalement équilibrée entre les hommes et les femmes depuis l'année académique 2018-2019. Certaines cohortes enregistrent même une proportion plus élevée d'étudiantes, ce qui témoigne de l'attractivité du programme auprès du public féminin. Cette situation résulte d'un processus de recrutement et de sélection fondé exclusivement sur des critères académiques et objectifs, sans considération de genre.

Par ailleurs, l'ensemble des étudiants bénéficie des mêmes conditions d'apprentissage et d'accès à l'information. Les emplois du temps, calendriers des évaluations, convocations, résultats et autres informations relatives aux activités pédagogiques sont systématiquement communiqués à tous les apprenants selon des procédures uniformes. Cette organisation garantit une égalité de traitement et

assure à chaque étudiant, homme ou femme, les mêmes opportunités de réussite académique et de développement personnel.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 5.03 *La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.*

L'organisation actuelle des études offre encore des marges de progression en matière de mobilité étudiante interinstitutionnelle. Cette situation s'explique notamment par l'insuffisante harmonisation des maquettes pédagogiques et des contenus de formation entre certains établissements partenaires, ce qui peut constituer un frein à la reconnaissance réciproque des acquis et à la fluidité des parcours académiques. Néanmoins, les initiatives engagées par l'ISMO en vue de l'accréditation de ses programmes et de leur alignement sur les standards nationaux et internationaux devraient, à terme, favoriser le développement d'une mobilité étudiante plus dynamique, inclusive et structurée.

Par ailleurs, bien que l'institut ait conclu un nombre significatif de conventions de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur et divers organismes au niveau national, la mobilité effective des étudiants demeure encore limitée. Cette situation contraste avec l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire clairement établi, offrant pourtant des opportunités de coopération académique et d'échanges.

En outre, au cours de sa mission, l'équipe d'experts n'a pas été en mesure de recueillir des éléments probants attestant de la participation effective d'étudiants régulièrement inscrits à des programmes d'échange académique ou à des semestres de mobilité organisés dans le cadre des partenariats mis en place par l'institut. Ce constat souligne la nécessité de renforcer la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs existants, ainsi que les mécanismes de suivi, de traçabilité et de valorisation des expériences de mobilité étudiante.

Appréciation globale du standard : NON ATTEINT

Standard 5.04 *Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.*

L'encadrement des étudiants est assuré par une équipe pédagogique composée d'enseignants permanents qualifiés et expérimentés, renforcée par l'intervention de professionnels reconnus dans leurs domaines de compétence. Cette complémentarité entre expertise académique et expérience pratique contribue à garantir une formation de qualité, en adéquation avec les exigences du monde professionnel.

Les référents pédagogiques, qu'ils soient enseignants ou responsables académiques, assurent un accompagnement continu des étudiants tout au long de leur parcours de formation. Ils les orientent

dans leurs choix académiques, suivent leur progression et veillent à leur bonne intégration au sein de l'établissement. Parallèlement, les services administratifs dédiés assurent la coordination des activités pédagogiques et mettent à la disposition des apprenants les ressources nécessaires à leur réussite, favorisant ainsi un suivi personnalisé et adapté à leurs besoins.

Les indicateurs relatifs à l'encadrement témoignent d'un ratio d'encadrement satisfaisant, compatible avec les standards de qualité attendus dans l'enseignement supérieur. Cette situation constitue un facteur déterminant dans la qualité des apprentissages et dans l'atteinte des objectifs pédagogiques du programme.

Par ailleurs, les étudiants bénéficient d'un accompagnement rigoureux lors des stages en milieu professionnel ainsi que dans le cadre de l'élaboration de leurs mémoires de Licence 3. Le module « Mémoire/Atelier de projet tutoré » leur permet d'acquérir des compétences solides en méthodologie de la recherche, en analyse critique, en collecte et traitement de l'information scientifique ainsi qu'en rédaction académique. Ce dispositif contribue efficacement au développement de leur autonomie intellectuelle et à leur préparation à la poursuite d'études ou à leur insertion professionnelle.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 5.05 Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

L'accompagnement des étudiants constitue une priorité stratégique pour l'ISMO. Dans cette optique, l'institut a mis en place un dispositif dédié à l'insertion professionnelle à travers le Service Coopération, Insertion et Communication (CIC). Cette structure a pour mission d'accompagner les étudiants tout au long de leur parcours de formation, de faciliter leur adaptation à l'environnement académique et de préparer efficacement leur intégration dans le monde du travail.

Le Service CIC joue également un rôle central dans le développement de partenariats avec les acteurs socioéconomiques et les milieux professionnels. Ces collaborations visent à favoriser l'employabilité des diplômés, à renforcer les opportunités de stages et d'emplois, ainsi qu'à assurer un suivi régulier de leur évolution professionnelle.

Par ailleurs, l'ISMO a intégré dans ses programmes de formation plusieurs enseignements destinés à renforcer les compétences transversales et l'employabilité des étudiants, notamment les modules de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) et de Techniques d'Expression Orale et Écrite. Ces enseignements contribuent à mieux préparer les apprenants aux exigences du marché du travail et à faciliter leur insertion professionnelle.

En outre, le Service CIC dispose d'une base de données régulièrement actualisée regroupant les anciens étudiants (alumni) de l'institut. Cette base recense des informations détaillées relatives à leur

situation professionnelle, à leur évolution de carrière ainsi qu'aux secteurs d'activité dans lesquels ils exercent. Elle permet à l'institut de maintenir des liens durables avec ses diplômés, de suivre leurs trajectoires professionnelles et de les mobiliser, le cas échéant, dans le cadre de ses activités académiques et institutionnelles.

Les données ainsi collectées servent à l'élaboration d'un rapport annuel d'insertion professionnelle présentant notamment les taux d'insertion des diplômés, les types de postes occupés ainsi que les caractéristiques des structures d'accueil. Ce rapport constitue un outil essentiel d'évaluation de la pertinence des formations dispensées et d'amélioration continue de l'offre de formation de l'institut.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 *Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.*

ISMO bénéficie d'un environnement d'apprentissage favorable ainsi que d'infrastructures adaptées aux exigences de l'enseignement supérieur. L'établissement est doté d'un mobilier conforme aux normes ergonomiques, mis à la disposition du personnel administratif, des enseignants et des étudiants (bureaux, fauteuils, tables de travail, chaises étudiantes, tables de réunion, etc.). Soucieux d'accompagner la croissance de ses effectifs et de préserver la qualité de ses prestations académiques, ISMO a également engagé une politique d'extension de ses infrastructures afin de disposer d'espaces supplémentaires permettant d'assurer une mise en œuvre optimale de ses programmes de formation.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

- L'implication des PER et PATS dans les prises de décision (maquette, délibération, soutenances, etc.) ;
- Le suivi des étudiants dans l'entreprise en stages et leur possibilité d'insertion ;
- Les objectifs du programme sont en harmonie avec la vision, la mission et les objectifs de l'Institut ;
- Existence d'un service CIAQ ;
- L'existence d'un règlement intérieur, et disponible dans tout le bâtiment ;
- Existence d'un plan stratégique qui met en exergue les perspectives pour mettre en valeur la filière transport logistique ;

- Un taux de réussite très satisfaisant ;
- Maquette respectant les normes LMD en termes de crédit, d'UE et de semestre ; mais à améliorer ;
- Evaluation systématique des enseignements par les étudiants ;
- Existence de salles informatique équipée ;
- Suivi et encadrement des étudiants satisfaisants, avec un taux d'encadrement des étudiants satisfaisants ;
- Assiduité des enseignants ;
- Les conditions d'admission sont clairement définies et respectent les dispositions du décret n°2012-1114 ;
- L'existence d'un manuel des procédures administratives, comptables et financières.

6. Points faibles du programme

- Faible taux de mobilité du PER ;
- L'absence de mobilité des étudiants ;
- Faible accompagnement des diplômés vers l'auto-emploi et la création d'entreprises ;
- L'inexistence de programmes d'échanges d'enseignants et d'étudiants tant au niveau national qu'international ;
- Une faible proportion d'enseignants permanents dans la filière transport logistique ;
- Faible convention de partenariat avec des universités et instituts de formation ;
- Diminution des effectifs ;
- Absence d'un programme de recherche ;
- Incohérence d'EC dans plusieurs UE, par exemple S1-UE GES111, S1-UE GES114, S2-UE GES121, S2-UE GES123, S2-UE GES124 et S3-UE GES231 ;
- Absence d'un EC sur la gestion optimisation des flux, système d'information applique à la logistique.
- La maquette est trop orientée gestion ;
- Manque de salles pouvant accueillir au moins 60 étudiants face à l'augmentation attendue des effectifs ;
- Difficulté à créer une synergie entre établissements pour harmoniser les programmes et les méthodes ;
- Absence de couverture globale des principaux aspects de la filière du transport et de la logistique.

7. Appréciations générales du programme

Globalement le contenu du programme de Licence en Transport-Logistique est très intéressant et répond aux besoins et exigences de la professionnalisation dans les métiers de la Logistique et du Transport. L'ISMO bénéficie d'une réputation solide dans le domaine de la formation en Logistique et Transport. Son corps enseignant est constitué d'enseignants vacataires issus des universités publiques, ainsi que de professionnels expérimentés disposant d'une expertise avérée dans l'enseignement et la pratique du secteur.

Par ailleurs, l'existence d'une CIAQ opérationnelle, d'un règlement intérieur, et la mise en place d'un département dédié à l'insertion professionnelle constituent autant d'éléments attestant de l'engagement du top management à renforcer la qualité de la Licence Transport-Logistique.

8. Recommandations à l'établissement

Dans le but de pallier les points faibles soulevés plus haut, les experts proposent quelques recommandations présentées ci-dessous :

- Encourager la recherche et la mobilité du PER.
- Renforcer davantage les partenariats inter-universitaires, surtout nationaux.
- Ajouter des modules clés relatifs à la gestion des stocks, à l'ordonnancement, aux systèmes d'information appliqués à la logistique, à la gestion de la relation fournisseurs, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la sûreté et à la sécurité des transports, ainsi qu'à la gestion des stocks.
- Gestion des entrepôts doit être remplacé par Gestion des stocks ;
- Contrôle de la production doit être remplacé par Gestion de la production ;
- GTL 361, "Distribution et entreposage" doit être remplacé par "Gestion de la distribution"
- GTL 361, "Logistique Globale" doit être remplacé par "Gestion de la chaîne logistique"
- Veiller à l'allègement de l'affectation du nombre de crédits pour le mettre entre 4 et 6 ; afin de permettre à l'apprenant d'augmenter sa chance de passer en classe supérieure.
- Mettre les TPE entre 35 et 50%, conformément à l'article 17 du décret 2012-1114 relatifs au diplôme de Licence.
- Recruter un personnel d'enseignement et de recherche permanent et mettre en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter leur mobilité.
- Développer davantage les partenariats avec les entreprises afin de mieux faciliter l'insertion des étudiants.
- Renforcer la documentation en ouvrages sur la logistique et le transport au niveau de la Bibliothèque.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

- Faire un suivi dans le temps de la correction des faiblesses décelées par l'équipe d'experts.
- Uniformiser l'usage des textes réglementaires relatifs au système LMD.

10. Proposition de décision

L'analyse des réponses apportées par l'établissement au pré-rapport montre une volonté manifeste de prendre en compte les recommandations formulées par l'équipe d'experts-évaluateurs et d'engager une révision du programme. Les précisions fournies, notamment au moyen d'extraits de cahiers de textes et d'engagements de révision de la maquette, permettent d'apporter des éclaircissements sur certains enseignements effectivement dispensés. Elles confirment également que plusieurs insuffisances identifiées sont reconnues par l'établissement et feront l'objet de corrections ultérieures.

Toutefois, ces éléments ne permettent pas de remettre en cause les constats formulés lors de l'évaluation externe. En effet, l'appréciation d'un programme d'études repose avant tout sur sa structuration officielle, telle qu'elle ressort de la maquette pédagogique, des unités d'enseignement et des éléments constitutifs qui en assurent la cohérence, la lisibilité et la conformité aux exigences du référentiel de l'ANAQ-Sup.

Or, malgré les réponses apportées, plusieurs insuffisances substantielles persistent et affectent la qualité académique du programme. En conséquence, l'équipe des experts-évaluateurs maintient sa recommandation de **non-accréditation** de la Licence Transport-Logistique, pour les motifs suivants :

- la maquette pédagogique ne garantit pas une couverture explicite et équilibrée de l'ensemble des compétences fondamentales attendues dans une formation en transport et logistique ;
- plusieurs enseignements essentiels demeurent absents en tant qu'éléments constitutifs identifiés de la maquette, notamment ceux relatifs à la gestion des stocks, à l'ordonnancement, aux systèmes d'information appliqués à la logistique, à la gestion de la relation fournisseur, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement (Supply Chain Management), à la sûreté et à la sécurité des transports, ainsi qu'à l'optimisation des flux logistiques. Le fait que certaines de ces notions soient abordées ponctuellement dans le contenu de quelques cours ne saurait se substituer à leur inscription explicite dans l'architecture officielle du programme ;
- plusieurs unités d'enseignement présentent des incohérences dans le regroupement de leurs éléments constitutifs, notamment les UE GES111, GES114, GES121, GES123, GES124 et GES231, ce qui nuit à la cohérence pédagogique de la formation ;
- la répartition des volumes horaires consacrés au Travail Personnel de l'Étudiant (TPE), comprise entre 30 % et 50 %, demeure non conforme aux dispositions de l'article 17 du décret n° 2012-1114 relatif au diplôme de Licence ;

- la maquette reste majoritairement orientée vers les sciences de gestion, au détriment des enseignements spécifiques au transport et à la logistique, ce qui ne permet pas d'assurer une spécialisation suffisamment affirmée de la formation ;
- enfin, la couverture globale des principaux champs disciplinaires du transport et de la logistique demeure insuffisante, limitant ainsi l'adéquation du programme avec les compétences attendues des diplômés dans ce domaine.

En conséquence, l'équipe d'experts-évaluateurs considère que les réponses apportées, bien qu'elles traduisent une démarche d'amélioration continue et des engagements crédibles de révision, ne permettent pas, en l'état actuel du programme, de satisfaire aux exigences des standards **3.01** et **3.02** du référentiel de l'ANAQ-Sup. Les améliorations annoncées relèvent principalement de mesures correctives futures et ne peuvent être prises en compte dans l'appréciation de la conformité du programme au moment de l'évaluation. Il est donc recommandé de procéder à une révision approfondie de la maquette pédagogique avant toute nouvelle demande d'accréditation.